

À Paris, le 16 juillet 2019

COMMUNIQUÉ

Le 11 juillet 2019, lors de l'Assemblée Générale de l'ACDN, nous recevions Agnès Saal, haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et à la prévention des discriminations, qui nous présentait les orientations proposées par l'État pour lutter contre les discriminations dans les milieux de l'art et de la culture, à partir d'un rapport faisant état de la situation particulièrement discriminatoire à l'égard des femmes dans nos professions. Rappelons que l'État a fait de la lutte contre les inégalités femmes hommes un des fers de lance médiatiques de son projet gouvernemental.

Ce 13 juillet l'État rendait publique la liste des candidat.e.s pré-sélectionné.e.s pour la direction du CDN d'Angers : 5 candidat.e.s, dont une seule femme se présentant en binôme avec un homme. La parité dans les short-list semblait pourtant être un principe acté depuis son instauration par Aurélie Filippetti.

Au moment où notre secteur traverse une grave crise sur la question des violences faites aux femmes, la pré-sélection pour la direction du CDN d'Angers est un signe particulièrement négatif et irresponsable que l'État et les collectivités territoriales envoient à toute la profession, et au-delà à toute la société.

L'État comme les collectivités territoriales semblent participer sans complexe à cette discrimination envers les femmes, puisqu'il apparaît aujourd'hui comme évident que les grandes maisons d'art et de culture restent dévolues à des directions masculines, au point de ne même plus se donner la peine de respecter le simple principe de pré-sélections paritaires pour celles-ci.

Il n'est pas entendable de se cacher derrière l'excuse navrante que trop peu de femmes postulent. Que l'État mette en place concrètement et urgemment des mesures pour encourager ces candidatures, et qu'il s'interroge en profondeur sur les principes et les modes de sélections qui découragent toutes candidatures un peu singulières, hors des parcours classiques et attendus. La vie artistique et culturelle française aurait tout à gagner à profiter du renouveau que des candidates et candidats aux parcours et aux expériences différentes insufflèrent dans ses maisons.

Mais cette problématique semble bien loin d'être prioritaire dans les esprits. Pour en avoir le cœur net, il suffit de lire les dernières annonces ministérielles qui font état d'une réflexion sur la déconcentration aux préfets des procédures de nominations des directrices et directeurs des lieux labellisés. Une telle régionalisation des décisions ne fera évidemment qu'accentuer l'impossibilité de prendre sérieusement en considération la régulation nationale à la direction des labels, bafouant ouvertement les principes fondateurs de l'équité, de l'égalité et du paritarisme.

Robin Renucci, Carole Thibaut et Joris Mathieu
Bureau de l'ACDN

Contact :
Frédéric Pérouchine, secrétaire général de l'ACDN
perouchinef@gmail.com / 06 63 17 49 51